Image not found or type unknown

L'huissier peut-il vous demander de régler une dette de votre concubin ?

Fiche pratique publié le **30/09/2014**, vu **649 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les concubins ne sont, en principe, responsables que des dettes qu'ils contractent personnellement. Cependant, il arrive que les juges leur appliquent la règle de la responsabilité solidaire.

La solidarité des époux en matière de dettes contractées pour l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants n'est pas applicable aux concubins.

Voir le détail

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés